

Championnat européen de philatélie thématique 2027

IREX, appel à candidatures et inscription

1. Objectif principal et lieu de l'exposition

Le Championnat européen de philatélie thématique (ECTP) a pour objectif de permettre aux meilleures collections thématiques d'Europe de se mesurer les unes aux autres dans le cadre d'une exposition unique. Ce concours vise à garantir et à développer le niveau international en matière de philatélie thématique.

Parallèlement, l'ECTP doit offrir la possibilité de présenter des collections à un niveau international. C'est pourquoi une grande importance est accordée aux recommandations du jury, aux échanges entre les exposants présents ainsi qu'à un programme de séminaires et de formation continue.

L'ECTP est reconnu par la FEPA, l'organisation faîtière de toutes les associations philatéliques nationales en Europe, comme le championnat européen officiel de philatélie thématique et a été organisé pour la première fois en 2006. La FEPA accorde un patronage spécialisé à l'édition 2027. (Cela signifie également l'intégration dans la base de données des résultats de la FEPA. Les collections qui obtiennent pour la première fois ≥ 85 points se qualifient ainsi pour 8 cadres lors des prochaines expositions de la FEPA.)

L'ECTP sera organisée dans le cadre de l'exposition anniversaire marquant les 75 ans d'existence de Société Suisse de Philatélie Thématique (SSPT) à **Bulle (canton de Fribourg, Suisse) du 15 au 17 avril 2027** (du jeudi au samedi). Le mandant est la Fédération des Sociétés Philatéliques Suisses (FSPhS), l'organisateur est la Société Suisse de Philatélie Thématique en collaboration avec le Club Philatélique de Bulle (CPB).

2. Concept et déroulement du championnat d'Europe

Classes de compétitions : L'exposition est divisée en plusieurs catégories :

- Classe 1 : Classe des champions
- Classe 2 : Art et culture
- Classe 3 : Histoire et organisations
- Classe 4 : L'homme et la vie quotidienne, le sport et les loisirs
- Classe 5 : Transport et technique
- Classe 6 : Nature, agriculture et animaux domestiques
- Classe 7 : Open philately (avec orientation thématique)
- Classe 8 : Cartes postales illustrées et cartes à motifs (avec orientation thématique)
- Classe 9 : Monocadre thématique

Classe des champions : les vainqueurs des catégories des éditions précédentes de l'ECTP peuvent exposer leurs collections soit dans l'une des classes 2 à 6, soit dans la classe des champions. Le jury détermine la meilleure collection de cette classe en fonction des critères GREV et SREV. Celle-ci est candidate au Grand Prix ECTP en plus des huit gagnants des autres classes du concours. Une collection qui a déjà remporté ce Grand Prix ECTP ne peut plus être candidate.

Les collections dans la catégorie des champions peuvent comprendre jusqu'à 10 cadres à la demande de l'exposant. (La FEPA teste avec l'ECTP 2027 l'augmentation du nombre de cadres pour les expositions de haut niveau.)

Nouvelles classes ECTP Open Philately / Cartes postales : pour la première fois, les classes Open Philately et Cartes postales illustrées et cartes à motifs sont représentées à l'ECTP. Elles constituent leurs propres classes de compétition avec les classes 7 et 8. La participation à ces classes est soumise à une condition préalable : le traitement thématique. Les collections sur des thèmes traditionnels ou liés à l'histoire postale (par exemple, une collection sur les techniques d'impression pour les cartes postales ou sur les services postaux pour l'Open Philately) ne sont donc pas admises au championnat européen de philatélie thématique. En cas de doute, la direction de l'exposition tranche en consultation avec le représentant de la FEPA.

Ampleur des collections des classes 2 à 8 : Une collection dans les classes 2 à 8 comprend généralement 5 à 8 cadres. Les exposants de ces classes peuvent choisir librement le nombre de cadres entre 5 et 8. Les collections des classes 2 à 8 peuvent également comprendre 2, 3 ou 4 cadres à la demande de l'exposant. Pour cela, l'exposant doit prouver de manière crédible qu'il s'agit d'un thème très restreint qui ne permet pas de traiter 5 cadres.

Collection monocadre (classe 9) : avant d'être évaluées, les collections à 1 cadre sont examinées afin de déterminer si le thème choisi peut être traité dans tous ses aspects essentiels en un seul cadre. Si le jury estime que ce n'est pas le cas, 5 points sont retirés à la note attribuée au critère « Traitement ».

Distinctions : dans chacune des classes 2 à 9, la collection ayant obtenu le plus de points est sacrée championne d'Europe. En outre, le jury désigne le deuxième (vice-champion d'Europe) et le troisième (3^{ème} du championnat d'Europe). Le Grand Prix de l'ECTP est décerné par vote des jurés parmi les 8 champions d'Europe et la meilleure collection de la classe des champions.

Le Grand Prix de l'ECTP est voté publiquement par le jury lors de la cérémonie de remise des prix. Chaque juré choisira individuellement et en toute impartialité les meilleures collections.

Le classement des exposants au sein de chaque classe est déterminé par le jury sur la base des points attribués selon les barèmes GREV et SREV pour la philatélie thématique (dans les classes 7 et 8 pour l'Open Philately et les cartes postales). Avec ce nombre de points, chaque collection se voit également attribuer un diplôme dans la gamme des 8 médailles habituelles selon FREGEX (de bronze 60-64 points par paliers de 5 points à grand or ≥ 95).

3. Conditions de participation

Participation et attribution aux classes du concours : sont autorisés à participer les exposants qui sont membres d'une association nationale affiliée à la FEPA. Toute collection thématique qui a été présentée au moins une fois lors d'une exposition de la FIP ou de la FEPA peut être inscrite au concours. Sont également qualifiées les collections qui ont remporté au moins une médaille Vermeil lors d'une exposition nationale d'une association nationale affiliée à la FEPA.

Pour le classement des collections thématiques dans les classes 2 à 6, le choix de la classe dans laquelle la collection doit être classée est laissé à la discrétion de l'exposant. Toutefois, le comité philatélique de l'exposition se réserve le droit de reclasser la collection en cas de classement manifestement erroné.

Nombre et taille des cadres : L'ECTP dispose d'un nombre suffisant de cadres pour exposer les collections qualifiées inscrites. Les cadres standard suisses-allemands, 100 x 122 cm, sont utilisés. Ils comprennent quatre rangées fixes pour une hauteur de feuille de 30 cm (fixe) et une largeur utilisable (flexible) de 93 cm (fourres de protection comprises).

Inscription : tous les formulaires d'inscription sont d'abord reçus par les délégués nationaux de la commission de philatélie thématique de la FIP. Ceux-ci examinent les inscriptions pour leur pays respectif et s'assurent que seules les collections préqualifiées de manière appropriée sont inscrites. Les noms et adresses des délégués nationaux sont disponibles sur le site Internet de la Commission de philatélie thématique de la FIP (<http://fipthematicphilately.org>).

Tous les collectionneurs souhaitant participer à l'ECTP doivent envoyer leur formulaire d'inscription (accompagné d'une copie du plan de la collection et de la description/synopsis de la collection) au délégué national de la Commission de philatélie thématique de la FIP avant le 15 novembre 2026 au plus tard. Après avoir vérifié l'exactitude des évaluations nationales, celui-ci transmettra les inscriptions correspondantes au

commissaire de l'exposition de l'ECTP
Jean-Marc Seydoux, jeanmarc.seydoux@bluewin.ch

au plus tard le 30 novembre 2026. Les exposants et les délégués seront informés avant Noël de l'acceptation des collections par le comité philatélique.

Les frais d'inscription s'élèvent à 45 euros par cadre. Ces frais comprennent la participation à la soirée du palmarès pour une personne. Les frais doivent être réglés après notification de l'acceptation de la collection concernée.

Transport : dans la mesure du possible, chaque collection doit être apportée et récupérée par l'exposant lui-même ou par un représentant autorisé par lui. En raison du caractère particulier d'un championnat, les exposants sont généralement invités à visiter l'exposition en personne et à assister à la cérémonie de remise des prix. Pour cette raison, il n'est pas nécessaire de nommer des commissaires nationaux, comme c'est habituellement le cas pour les expositions de la FEPA. Les objets exposés ne peuvent être livrés par le membre du jury du pays concerné qu'après accord préalable. Il n'est pas possible de stocker les objets exposés auprès de la direction de l'exposition ou de les renvoyer par la poste.

Les déclarations en douane / déclarations de sortie doivent être effectuées par le propriétaire de l'œuvre exposée. La direction de l'exposition s'efforcera d'apporter son aide sur demande, mais ne peut assumer aucune garantie ni responsabilité.

L'exposant ou son représentant désigné doit monter et démonter l'objet exposé dans le hall d'exposition. L'installation des objets exposés aura lieu la veille de l'ouverture de l'exposition, le 14 avril, de 9h00 à 16h00, et le démontage le samedi 17 avril 2027 à partir de 16h00.

Conditions générales d'exposition : l'ECTP se conforme généralement aux dispositions relatives aux expositions de la FEPA et de la FSPHS.

L'exposant est responsable du transport et de l'assurance des objets exposés. Les membres de la FSPHS peuvent bénéficier de l'assurance de la Fédération. Les exposants étrangers sont tenus d'assurer suffisamment leurs objets exposés pour le transport et le séjour à l'exposition.

Les responsables de l'exposition prendront toutes les mesures appropriées pour assurer la sécurité des objets exposés depuis leur réception jusqu'à leur démontage. Toutefois, ni les responsables de l'exposition ni le comité d'organisation ne peuvent être tenus responsables de la perte ou de l'endommagement des objets exposés pendant le transport, le montage et le démontage, ainsi que pendant l'exposition elle-même.

4. Jury

Le jury de l'ECTP sera composé d'un maximum de 10 jurés issus des différents pays membres de la FEPA. Les pays ayant un grand nombre d'exposants participants doivent être représentés au sein du jury. Chaque membre du jury est un juré thématique qualifié pour les expositions FIP ou FEPA. Le jury aura pour mission d'évaluer chaque collection selon les critères GREV et SREV pour les collections thématiques / Open Philately / cartes postales, de déterminer le classement des collections dans chaque catégorie et de voter pour le Grand Prix parmi les lauréats des 9 catégories. Les entretiens avec les exposants auront lieu le samedi 17 avril 2027, entre 9h30 et 12h30.

Les jurés nominés doivent en principe être prêts à apporter dans leurs bagages l'une ou l'autre collection de leur propre pays si un exposant n'est pas en mesure de participer personnellement à l'ECTP.

La composition du jury est déterminée en étroite concertation entre les organisateurs et le représentant de la FEPA pour l'ECTP.

Chaque membre du jury se verra attribuer gratuitement une chambre d'hôtel à Bulle du mercredi 14 avril au dimanche 18 avril 2027. Les déjeuners seront pris en charge par l'organisateur. Les membres du jury venant de l'étranger recevront une indemnité de déplacement correspondant aux frais réels, dans la limite de 350 €.

5. Séminaire du jury de la FEPA les 17 et 18 avril 2027

Le calendrier particulier de l'exposition (du jeudi au samedi) permet d'organiser un séminaire FEPA pour les jurés thématiques à la suite de l'ECTP. Ce séminaire commence le samedi après-midi (17 avril 2027) et se termine le dimanche midi (18 avril 2027).

Tous les jurés FIP ou FEPA ainsi que les futurs candidats à une fonction FIP/FEPA Eleven sont libres de participer à ce séminaire. La participation est gratuite. Les juges qui souhaitent y participer sont priés de s'inscrire auprès du commissaire de l'exposition avant le 31 janvier 2027. Les juges thématiques agréés au niveau national peuvent également participer au séminaire, dans la mesure où des places sont disponibles.

La partie du séminaire qui se tiendra le samedi après-midi est ouverte à tous les exposants intéressés de l'ECTP.

6. Aspects éventuellement peu clairs

Le présent règlement spécial de l'ECTP est publié en plusieurs langues (allemand, français, italien, anglais). En cas de litige, seul le droit suisse sera applicable et la version allemande du présent règlement spécial prévaudra. Les décisions relatives aux questions qui ne sont pas régies par le FREGEX de la FEPA ou par le présent règlement spécial relèvent en principe de la compétence de la direction de l'exposition. Celle-ci consultera à cet effet le représentant de la FEPA pour l'ECTP.